



BULLETIN MUNICIPAL
DE MONT-CARMEL
14 mai 2009

Inscriptions au terrain de jeux 2009 :

- Les inscriptions au terrain de jeux se feront, **samedi, le 23 mai au local des jeunes au Parc municipal, de 9h30 à midi**. Pour l'inscription, les jeunes doivent se présenter avec un adulte, apporter leur carte d'assurance maladie.

Inscriptions à la piscine 2009 :

- Les inscriptions se feront en même temps et au même endroit que le terrain de jeux, **samedi, le 23 mai de 9h30 à midi au local des jeunes au Parc municipal**. Vous devez apporter votre carte d'assurance maladie. La carte de membre familiale, saisonnière, pour les résidents de Mont-Carmel sera au montant de 35,00\$ et pour les résidents de l'extérieur de Mont-Carmel, elle sera de 40,00\$. L'entrée journalière est fixée à 2,50\$ par personne. S'il y a possibilité de cours, nous vous aviserons le plus tôt possible.
- **Avis de recherche**, en effet, le comité famille est à la **recherche de 6 familles** réparties à travers la municipalité. Ces familles seront choisies pour organiser une petite fête de quartier avec leurs voisins, dans le cadre de la Fête des voisins de Villes et Villages en santé le **6 juin prochain**. Le comité famille s'engage à apporter son support, en visitant chacune des familles sélectionnées, en proposant les cartons d'invitation et en leur offrant un panier de victuailles d'une valeur de 50,00\$. Si votre famille est intéressée, vous pouvez communiquer avec Madame France Lévesque au (418) 498-2050 poste 104 pour vous inscrire.

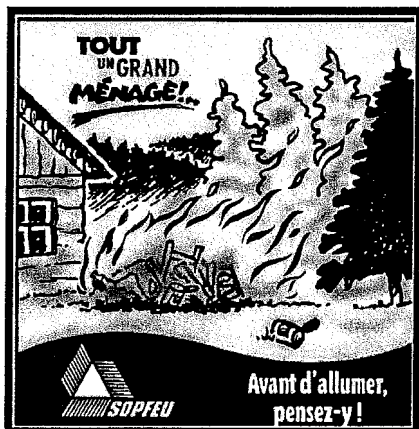
Un message de votre comité environnement :

- Il y aura distribution gratuite d'arbres, **samedi le 16 mai prochain, de 10h00 à midi, au Parc municipal de Mont-Carmel**. Apportez vos contenants.



POUR VOS PUBLICATIONS

Le brûlage de rebuts, un risque pour la forêt



Bon an, mal an, 20 % DES INCENDIES DE FORÊT SIGNALÉS EN AVRIL ET MAI SONT IMPUTABLES À DES BRÛLAGES DE REBUTS. Des nombreux propriétaires procèdent à un grand ménage printanier en utilisant le feu, sans se méfier des risques qu'ils font courir à la forêt.

Avant que la verdure soit abondante, l'herbe sèche et les broussailles deviennent propice à la propagation des flammes, dès que le beau temps se met de la partie. Quelques étincelles soulevées par une bourrasque de vent peuvent vous causer de bien mauvaises surprises...

Avant d'allumer, la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) invite les citoyens à s'informer auprès de leur municipalité. Plusieurs d'entre elles permettent les brûlages domestiques à des heures spécifiques. Certaines exigent un permis et une assurance-dommages pour le faire, tandis que d'autres les interdisent en tout temps.

*Avant d'allumer,
pensez-y!*



*Un message de votre service d'incendie
en collaboration avec la SOPFEU*

Janvier 2009

AVIS PUBLIC

Le rinçage du réseau d'aqueduc se fera du lundi **25 mai** au vendredi **3 juin**. Il se peut que durant cette période l'eau soit brouillée, mais elle demeure propre à la consommation, il s'agit de la laisser couler 5 minutes et elle redeviendra claire.